



Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le 04/10/2022

ID : 063-200071199-20220927-CCPL_2022_111-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	36 dont 8 pouvoirs

Date de convocation : 20 septembre 2022
Date d'affichage : 20 septembre 2022

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept du mois de septembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique au centre de loisirs de St-André-le-Coq.

Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Marc CARRIAS, Luc CHAPUT, Jérôme GIBOIN (suppléant de Didier CHASSAIN), Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, David DESPAX, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Roland GENESTIER, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Jean-Luc LAQUENAIRE, Guillaume LAURENT, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Matéo MOREL, Rémy PETOTON, Claude RAYNAUD, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Dominique TIXIER a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS
Vanessa ROLLET a donné pouvoir à Marc CARRIAS
Christelle CHAMPOMIER a donné pouvoir à Fabienne GASTON
Pierre LYAN a donné pouvoir à Loïc CHATARD
Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT
Laurent PLANCHE a donné pouvoir à Patrice DARPOUX
Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Emilie GOURBEYRE
Pascale MORIN a donné pouvoir à Claude RAYNAUD

Absents représentés :

Didier CHASSAIN

Absents :

Stéphane CHABANON, Catherine CUZIN, Yves RAILLERE

Secrétaire de séance : Patrice DARPOUX

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2022-111 : MOBILITE - CONVENTION DE DELEGATION REGIONALE
POUR LE DEPLOIEMENT D'ATCHOUM ET L'ELABORATION D'UN PLAN
DE MOBILITE SIMPLIFIE

Rapporteur : Luc CHAPUT

Vu la loi n° 2019-14-28 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités ;

Vu la convention de subventionnement conclue avec l'ANCT dans le cadre de l'AMI Avenir Montagnes Mobilités ;

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le 04/10/2022

ID : 063-200071199-20220927-CCPL_2022_111-DE

Plaine Limagne est lauréate de l'AMI Avenir Montagnes Mobilités porté par l'ANCT et bénéficiera dans ce cadre d'une subvention de 20 388 €.

Le projet financé consiste en l'élaboration d'un plan de mobilité simplifié au sein duquel s'inscrit notamment le déploiement du service de covoiturage rural Atchoum.

Afin d'obtenir cette subvention de la part de l'ANCT et d'être autorisée réglementairement à mener ces projets, Plaine Limagne doit conclure une convention de délégation avec la Région.

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des votes exprimés (1 abstention) :

- d'autoriser le président à signer la convention de délégation demandée à la région AuRA s'agissant du déploiement du service de covoiturage rural Atchoum et de l'élaboration d'un plan de mobilité simplifié.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 04/10/2022

Le président,

Le président,

Claude RAYNAUD

